

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE – DATE INDÉTERMINÉE**  
**PROJET DE RÈGLEMENT 01-283-108**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :

1. Le conseil d'arrondissement, lors de sa séance ordinaire tenue le 4 mai 2020, a approuvé, le :

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 01-283-108** intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) pour encadrer l'usage des bâtiments résidentiels ».

2. ATTENDU que conformément à l'arrêté ministériel 2020-008 du 22 mars 2020, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal est suspendue ou remplacée;

3. ATTENDU que le conseil d'arrondissement suspend, jusqu'à nouvel ordre, le processus d'adoption réglementaire du projet de Règlement 01-283-108;

PRENEZ AVIS que l'assemblée publique de consultation pour ce projet de règlement se tiendra à une date ultérieure qui sera annoncée par un nouvel avis public après la fin de l'état d'urgence sanitaire.

Fait à Montréal, le 5 mai 2020

La secrétaire d'arrondissement,  
**Lyne Deslauriers**

---

[Publication : Site Internet de l'arrondissement](#)